

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution du marché « Agrandissement et aménagement d'un modulaire pour des bureaux administratifs sur le site de Saint Porchaire »

Décision D-2025-232

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la commande publique relatifs aux marchés publics, et notamment ses articles L2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée ouverte,
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** l'avis d'appel à concurrence envoyé le 7 mai 2025 (BOAMP et Profil acheteur) ;
- **Considérant** que le montant estimatif du marché est de 280 000 €HT
- **Considérant** que la concurrence a correctement joué ;

### PREAMBULE

Suite à l'avis d'appel à concurrence du marché 2025\_35\_MAP3, en procédure adaptée concernant les travaux « Agrandissement et aménagement d'un modulaire pour des bureaux administratifs sur le site de Saint Porchaire » : 1 pli a été reçu, puis analysé

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** d'attribuer le marché n° 2025\_35\_MAP3 relatif aux travaux « Agrandissement et aménagement d'un modulaire pour des bureaux administratifs sur le site de Saint Porchaire » comme suit :

Attributaire	Montant HT	Montant TTC
<b>Société MODUL&amp;CO</b> ZI du Haut Coin 44140 AIGREFEUILLE SUR MAINE  <b>SIRET : 833 984 206 00031</b>	<b>253 426,30 €</b>	<b>304 111,56 €</b>

**ARTICLE 2** : D'imputer les dépenses sur le budget concerné.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le - 1 OCT. 2025

**Le Président,  
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

Transmis en préfecture le ..... - 1 OCT. 2025 .....

Notifié ou publié le ..... - 1 OCT. 2025 .....

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire  
l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif dans un délai de  
deux mois  
à compter de la présente notification/ou  
publication.



The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération CCAS de Bressuire. The stamp features a central emblem with a building and a sun, surrounded by the text 'Communauté d'Agglomération' and 'CCAS de BRESSUIRE'. A handwritten signature in black ink, 'Marolleau', is written across the stamp.